

## La réutilisation des eaux non potables

Face à la raréfaction de la ressource, la France encourage la réutilisation d'eaux usées traitées, eaux industrielles, eaux grises, eaux de pluie, etc. L'Anses a mené des **expertises en appui à l'élaboration de décrets et d'arrêtés** encadrant des utilisations spécifiques : irrigation agricole, arrosage d'espaces verts, alimentation de chasses d'eau et autres usages domestiques, réutilisation en agroalimentaire. Elle émet des **recommandations pour chaque configuration**, sur les niveaux de qualité à atteindre, les traitements à appliquer, les conditions d'utilisation ainsi que les mesures de surveillance nécessaires pour garantir la sécurité des usages.

[EN SAVOIR PLUS](#)



L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les humains, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et du travail.



**En savoir plus  
sur nos actions**

[www.anses.fr](http://www.anses.fr)



# Assurer la qualité sanitaire de l'eau

Mise sous tension par les activités humaines, l'eau subit les effets conjugués des pollutions et du dérèglement climatique. À mesure que la ressource se raréfie et que les risques évoluent, la maîtrise de la qualité sanitaire de l'eau devient un enjeu central. Garantir l'accès à une eau potable de qualité s'inscrit dans un contexte de pressions multiples : raréfaction de la ressource, vieillissement des infrastructures, évolution des usages, mais aussi attentes sociétales croissantes vis-à-vis de la transparence et de la sécurité sanitaire.

# Les actions de l'Anses

La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance réalisée par les producteurs et les distributeurs d'eau et d'un contrôle sanitaire par les Agences régionales de santé. L'Anses apporte son appui scientifique aux pouvoirs publics pour assurer la sécurité sanitaire des eaux de boisson ou destinées aux activités humaines. Elle mène des recherches et des expertises pour évaluer les risques potentiels liés à la présence de substances chimiques ou de microorganismes. Elle contribue à l'élaboration de la réglementation, de normes et de lignes directrices, au niveau national et européen.

## Les métabolites de pesticides

Issues de la dégradation des substances actives phytopharmaceutiques, ces molécules peuvent se retrouver dans l'eau potable et présenter des risques pour la santé. L'Anses identifie les métabolites qui doivent faire l'objet d'une attention prioritaire et établit des **repères de qualité** pour en orienter les contrôles. Dans certains cas, l'Anses établit, à la demande de la direction générale de la Santé, des **valeurs sanitaires maximales** (Vmax) dérogatoires pour garantir la santé du consommateur même en situation de dépassement des limites de qualité.

Les enjeux de plus en plus nombreux plaident pour une approche scientifique intégrée, c'est pourquoi l'Anses étudie les risques sanitaires sur l'ensemble du cycle de l'eau.

## Le laboratoire d'hydrologie de Nancy et la sécurité des eaux de boisson

- Ce laboratoire de l'Anses **anime le réseau national** des laboratoires d'analyse agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.
- Il garantit la maîtrise et l'harmonisation des méthodes d'analyse et la **production de données** robustes et fiables.
- Il mène des **campagnes exploratoires** pour mesurer dans l'eau la présence de composés chimiques qui ne sont pas ou peu recherchés lors des contrôles réguliers.

## Les PFAS

Parmi les substances composant la famille des PFAS, peu sont intégrées dans les dispositifs de contrôle réglementaires. Vingt PFAS sont listés dans la directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et intègreront la surveillance obligatoire en 2026. L'Anses a dédié une **campagne exploratoire aux PFAS dans l'eau** afin d'obtenir des données robustes, sur tout le territoire, sur la présence de ces 20 PFAS et d'autres d'intérêt, notamment des PFAS à chaîne ultra-courte tels le TFA.